

Société Anonyme
Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare
RPM Gand, division Courtrai
TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES FORMULAIRES DE VOTES EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les formulaires de vote en langue néerlandaise sont les seules à être acceptés officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les formulaires de vote rédigés en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptés à l'assemblée générale.

FORMULAIRE DE VOTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2023

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....
domicilié(e) à (adresse).....

ou

.....
dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....
.....
.....
porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, **émet sa voix par lettre** à l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 16 août 2023 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Vous trouverez ci-dessous mes / nos instructions de vote pour chaque point de l'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire:

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

1. Nomination d'un administrateur :

Sur avis du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration propose de nommer la SA Cella, représentée par son représentant permanent, William De Nolf, en tant qu'administrateur non-exécutif pour un mandat de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026.

Proposition de résolution : l'assemblée générale décide, sur recommandation du conseil d'administration, de nommer la SA Cella, représentée par son représentant permanent, William De Nolf, en tant qu'administrateur non-exécutif pour un mandat de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION

Signé à , le 2023

(Signature)

A envoyer par courrier à NV Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare ou par mail à sophie.van.iseghem@roularta.be au plus tard le jeudi 10 août 2023